

RECONDUCTION CHEQUES VACANCES 2021

Pour une 1^{ère} souscription, UN CONTRAT est à retirer au SASC à Sausheim ou à la permanence du site

Si vous avez **changé de banque**, veuillez nous remettre un IBAN/BIC et remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible au SASC ou à la permanence du site)



Demande et avis de réception à REMPLIR PAR LE SALARIE

INSCRIPTION (jusqu'au 30 avril 2020)

PRESENTER obligatoirement FICHE DE SALAIRE (papier ou téléphone) et IMPOT 2019 (recto/verso) si plus avantageux

Nom Prénom

Adresse complète.....

Adresse e-mail.....@.....

Tél. domicile ou portable..... Tél usine.....

1^{er} prélèvement : 1^{er} septembre 2020

Code Personnel Coefficient Impôt 2019 (sur revenus 2018)

Code personnel du conjoint ou concubin salarié du site de Mulhouse

Retrait Chèques Vacances à Sausheim à la Permanence sur le Site

J'ai pris connaissance du règlement CV2021 et j'en accepte les conditions

Signature

Cadre réservé au SASC

Cat.A 14€ Cat.B 16€ Cat.C 17€

Cachet CSE

A remplir par le salarié - Ne pas détacher

AVIS DE RECEPTION de votre demande de chèques vacances 2021

Nom Prénom

Code Personnel.....

J'ai pris connaissance du règlement CV2021 et j'en accepte les conditions /Signature

Retrait Chèques Vacances à Sausheim à la Permanence

Cachet CSE

Remise des Chèques Vacances à partir de Lundi 14 juin 2021

Principes d'attribution :

La catégorie de paiement est calculée suivant le critère le plus favorable pour le salarié (coefficient Peugeot ou impôt sur le revenu).

Le taux d'abondement sera fonction du nombre de contrats souscrits et du montant prévisionnel budgété. Selon nos prévisions l'abondement sera de :

Tranches	A		B		C	
COEFFICIENT	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII	I.C. PIII et +
Impôt 2019 (sur revenus 2018)	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 500 €	de 501 € à 1000 €	de 1001 € à 1500 €	de 1501 € à 2000 €	Plus de 2001 €
CATEGORIE CSE	I	II	III	IV	V	VI
Epargne mensuelle	14 €	14 €	16 €	16 €	17 €	17 €
Epargne sur 10 mois	140 €	140 €	160 €	160 €	170 €	170 €
Abondement CSE	60 €	60 €	40 €	40 €	30 €	30 €

Le CSE se réserve le droit de réduire l'abondement en fonction du budget consacré à cette activité.

Rupture de contrat :

- Le présent contrat cessera de produire ses effets de plein droit en cas d'interruption pour cause de défaut de paiement du souscripteur, de mutation ou de départ et, en tout état de cause, de rupture du contrat de travail de l'intéressé avant la date d'échéance, quelque soit le motif (sauf départ en retraite).

A titre exceptionnel, le souscripteur pourra dénoncer le présent contrat si celui-ci évoque un motif légitime tel que la suspension du contrat de travail entraînant une cessation temporaire de rémunération, une brusque réduction des ressources du ménage ou toute circonstance d'ordre personnel ou familial d'une particulière gravité.

Attention : Deux rejets bancaires régularisés ou non régularisés = suspension du contrat chèques vacances et remboursement des prélèvements effectués.

**REMISE CHEQUES VACANCES
LUNDI 14 JUIN 2021**